

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an..... 2 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

13 avril — La reprise du travail à Trignac est empêchée par quelques députés socialistes, qui se prononcent pour la continuation de la grève.

14 avril — Un éboulement survenu dans une carrière à Romainville (Seine), cause la mort de deux ouvriers.

15 avril — Elections municipales complémentaires à Paris.

— Incendie considérable dans l'huilerie Desmarais au Havre.

— Important succès militaire remporté au Soudan, par la colonne Joffre, sur la tribu des Touaregs-Tengueregneiff.

16 avril — Arrestation à Londres d'un anarchiste italien très redoutable, trouvé nanti d'une bombe toute préparée.

17 avril — Vif incident de presse soulevé à la suite d'une mutilation faite à la chasuble de Saint-Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens.

18 avril — Terrible drame de famille près de Briançon (Hautes-Alpes). Le gardien de batterie au fort des Trois-Têtes, tue dans la nuit, sa femme et

sa belle-mère, puis se suicide près de ses deux victimes.

— Une dame de la haute Société d'Anvers, femme d'un ingénieur distingué est arrêtée comme prévenue de plusieurs assassinats à Gand, à Anvers et à Bruxelles, pour bénéficier de plusieurs primes d'assurances sur la vie.

— Arrestation aux environs du fort de la Tête-de-Chien, à la Turbie (Alpes-Maritimes) d'un général italien prévenu d'espionnage et porteur de pièces très compromettantes.

Du 19 avril — Le gouvernement décide qu'une demande en autorisation de poursuites sera déposée sur le bureau de la Chambre des députés, contre M. Toussaint, député, à la suite de son intervention dans la grève de Trignac.

— Le conseil des ministres décide que des mesures disciplinaires seront prises à l'égard de l'archevêque de Lyon au sujet de sa lettre pastorale concernant la comptabilité des fabriques. Une circulaire est adressée à ce sujet, par M. Spuller, ministre de l'Instruction publique des beaux-arts et des cultes, à tous les évêques de France.

CHRONIQUE LOCALE

LONGPERRIER

Aujourd'hui, grande fête champêtre de la *Belle Étoile*.

Jeux publics et amusements divers — Manège de vélocipèdes avec bateaux — Tir à la carabine — Grand bal champêtre de jour et de nuit.

Le lundi continuation de la fête. Le soir grandes illuminations — Feu d'artifice.

SAINT-MARD

Par décision de la commission départementale, la commune de Saint-Mard vient d'obtenir une subvention de 100 fr. pour aider à la formation du capital de la Société de Secours-mutuels, dont les débuts laissent entrevoir une heureuse prospérité.

JUILLY

Une subvention de 500 francs vient d'être accordée par le département, à la commune de Juilly pour participer à la construction d'un lavoir public.

— Aujourd'hui dimanche, fête annuelle sur la place du père DeFrance.

Grand bal champêtre avec brillantes illuminations.

Chevaux de bois — tir à la carabine — Jeux divers.

Lundi, continuation de la fête.

— Un vol considérable a été commis dans la nuit de jeudi, au Collège de Juilly. Il s'agit d'une somme de 8.550 francs, en billets de banque qui a été soustraite dans le bureau de l'économat. Le voleur a dédaigné l'or et l'argent placés dans la partie supérieure de la caisse pour ne prendre que les billets et le contenu des lettres chargées qui étaient au fond de cette

caisse. La police saisie de cette affaire poursuit activement son enquête.

MONTGÉ

Mercredi dernier a eu lieu à Montgé l'inhumation de M. Nicolas Simonard, colonel de l'armée territoriale, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Sens, à l'âge de 57 ans.

Fils d'un professeur du collège de Juilly, Nicolas Simonard, après avoir terminé ses études embrassa la carrière militaire et se distingua dans les campagnes d'Italie, d'Algérie et du Mexique. Promu au grade de Chevalier de la légion d'honneur en 1870, pour sa belle conduite à la retraite du Mans il termina courageusement cette pénible campagne et se retira à Sens, après avoir obtenu sa retraite, dans ces dernières années.

M. Nicolas Simonard, dont la famille habitait Montgé, où on a conservé le souvenir de ses bienfaits, a été, lui-même le continuateur de ces bonnes traditions de famille, car il envoyait chaque année une certaine somme destinée aux pauvres de la commune dans laquelle il a témoigné le désir d'être enterré près de sa mère. Ce bienfaiteur des pauvres légua par son testament une somme de 20,000 fr., au bureau de bienfaisance de Montgé.

VILLENEUVE

L'établissement projeté depuis longtemps d'un téléphone entre Villeneuve et Dammartin, est décidément sur le point d'être réalisé, car on procède actuellement à la pose des poteaux destinés à recevoir le câble téléphonique.

Le bureau fonctionnera, le 10 Mai prochain.

— On annonce que l'administration des Télégraphes fera procéder prochainement à la construction d'une ligne

de télégraphie entre les râperies de Juilly et de Villeneuve-sous-Dammartin.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées sur lesquelles devront être placés les supports, sera déposé conformément à la loi du 28 juillet 1885, pendant trois jours consécutifs à partir du 20 avril courant, à la mairie de Villeneuve où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

M. Dupérelle, commis à la Caisse des dépôts et consignations, vient d'être nommé à la perception de Villeneuve-sous-Dammartin par arrêté de M. le ministre des finances, en remplacement de M. Mascrès, décédé.

M. Dupérelle, qui comme ses prédécesseurs, résidera probablement au Chef-lieu de canton, n'est pas un étranger dans nos murs, car, si nos souvenirs sont bien fidèles, il fut pendant plusieurs années l'hôte et l'ami de M. le percepteur de Dammartin. Nous ne doutons pas que les contribuables de Villeneuve retrouveront chez ce fonctionnaire les qualités qu'ils appréciaient chez le regretté M. Mascrès et qu'ils lui témoignent à ce titre les égards qu'il saura mériter.

MOUSSY-LE-NEUF

Aujourd'hui dimanche commence la neuvaine de Sainte-Opportune qui sera terminée dimanche et lundi prochain par la fête communale, dont le programme reste le même que les années précédentes.

MESNIL-AMELOT

Les électeurs de la commune du Mesnil-Amelot convoqués dimanche dernier pour le scrutin de ballottage

des élections complémentaires au conseil municipal, se sont présentés au nombre de 144.

Les résultats de leurs votes ont été les suivants, ainsi qu'il était à prévoir d'après le premier tour de scrutin :

M. Brunel Ernest . . . 87 voix élu

M. Waillier Louis . . . 81 — —

M. Piot Félix 63 — —

PLESSIS-AUX-BOIS

M. Rousseau Adolphe, cultivateur au Plessis-aux-Bois, a été victime dimanche dernier, d'un vol de quatre lapins qui ont été enlevés de leur clapier sans qu'on ait pu retrouver les auteurs de ce méfait.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Les prix de la Fondation perpétuelle Lejeune, notarié et approuvé par M. le Préfet de l'Oise, en 1889, en faveur de la moralisation de la classe ouvrière de Nanteuil, feront l'objet d'une cérémonie, à la fois civile et religieuse, le lendemain de la Pentecôte, 14 mai prochain.

M. Lejeune, ancien architecte du Gouvernement, originaire de Nanteuil, et Mme Lejeune, née Imbert, emploieront une partie de leur fortune à une fondation perpétuelle d'un prix annuel de 695 francs de rente 3 0/0 français, dont les arrrages nets doivent être employés tous les deux ans, soit, chaque année, 1,370 fr.

1. En dons et secours en nature faits aux pauvres de la ville ;

2. En une prime, un livret de Caisse d'épargne de 600 fr., dit *prix d'attachement*, en faveur d'un ancien serviteur à gages, journalier, etc., homme ou femme, choisi, par une Commission de notables, parmi les ouvriers de Nanteuil ayant plus de quinze ans de service chez le même patron, entrepreneur, agriculteur, etc; le titulaire de ce prix ne peut avoir plus de 35 ans,

3. En une autre prime de 600 fr., livret de Caisse d'épargne, dit *prix de res-*

tu et de dévouement, au profit d'une honnête jeune fille de la commune, âgée au moins de 20 ans, et méritant le titre de Rosière; cette jeune fille doit être choisie parmi les familles ouvrières et habitant Nanteuil depuis au moins douze ans.

Si, faute de candidat à l'un ou l'autre prix, ou à tous les deux, ces prix ne peuvent être attribués comme il est dit ci-dessus, ils peuvent être décernés alors à tous les habitants (hommes ou femmes) s'étant montrés, par une action d'éclat dans un incendie, une épidémie, une arrestation de malfaiteurs ou de chevaux emportés, etc., ou par tout autre actes de dévouement, de courage, de probité extraordinaires, dignes de ces faveurs; en ce cas l'âge des ayants-droit est indéterminé.

Tout habitant de Nanteuil a le droit, dans les deux mois qui précèdent le Lundi de la Pentecôte, de faire connaître au Jury ceux ou celles qu'il croit dignes de concourir pour le titre de Rosière ou Rosière.

Enfin, une médaille commémorative en argent, gravée au nom de l'Élu ou de l'Élue, relatant successivement ses qualités, est remise aux lauréats en séance solennelle, à la mairie pour le prix d'attachement, et à l'église pour le prix de vertu et de dévouement.

Faute de candidat ou candidate assez méritant, le concours est remis à deux ans, et le montant disponible de la rente appartient de droit au Bureau de bienfaisance de la ville. (*Journal de Senlis*)

— Les demoiselles Dagenne, dont l'une est âgée de 33 ans et l'autre de 23 ans, n'ont pas la réputation d'être d'humeur facile ni d'user de ménagements à l'égard de leurs compatriotes; la femme Héduin Alexandrine ayant eu le malheur de se trouver sur leur passage, en ce temps de lune rousse, en a fait la triste expérience, car ces deux mégères après l'avoir invectivée

l'ont assaillie avec une brutalité surprenante.

Les deux furies ont été gratifiées à cet effet de trois jours de prison, par le tribunal correctionnel de Senlis.

FONTAINE-LES-CORPS-NUS

Elle dit *la Biche*, n'est pas aussi doux que son surnom semblerait le faire croire, et c'est surtout lorsqu'il a bu que son instinct batailleur se manifeste par des excès de violence dont un habitant de la commune a eu particulièrement à se plaindre. Sa plainte ayant été précédée d'un procès-verbal du garde-champêtre qui, quelques jours auparavant avait eu également à subir les brutalités de ce personnage, *la Biche* est gratifié par le tribunal correctionnel de Senlis, de quinze jours de prison.

CHEMIN DE FER

On trouve dans le compte-rendu des séances du Conseil général de Seine-et-Oise, que cette assemblée a approuvé l'exécution du tramway à vapeur de Senlis à Survilliers, mais il n'y est pas question du résultat des pourparlers qui ont dû être engagés entre les membres délégués du Conseil général de Seine-et-Marne et l'assemblée départementale de Seine-et-Oise, au sujet du tramway à vapeur de Meaux à Survilliers, par Dammartin.

CONSEILS MUNICIPAUX

L'ouverture de la deuxième session ordinaire des Conseils municipaux, en 1894, est fixée au dimanche 6 mai prochain.

Dans cette session, les Conseils municipaux auront à s'occuper principalement de l'examen et de l'approbation des comptes de l'exercice clos et du vote des budgets supplémentaires de 1894 et primitifs de 1895.

Ils pourront ensuite délibérer sur tous les objets d'intérêt communal qu'il leur paraîtra utile de traiter.

LES PIÈCES ITALIENNES

On sait que les pièces divisionnaires d'argent, italiennes, cesseront d'avoir cours à partir du 25 juillet prochain.

Le public ayant intérêt à se débarrasser rapidement de cette monnaie, afin de ne pas être exposé à laisser dans la circulation une certaine quantité de ces pièces après le délai fixé, nous croyons utile de rappeler que toutes les caisses publiques reçoivent les pièces de monnaie italiennes et que MM. les percepteurs de Dammartin et de Villeneuve font l'échange de celles qui leur sont remises.

MARCHÉ DU 16 AVRIL 1894

Dammartin

Pain	0 fr. 33 1/2 le k.
Beurre.	3 fr. 60 »
Œufs	6 fr. 50 le 100

Claye

Pain	0 fr. 30 le k.
Beurre.	3 fr. 60 »
Œufs	7 fr. 00 »

FAITS DIVERS

LA PUBLICITÉ SUR LES NUAGES

On se rappelle peut-être une amusante fantaisie de Villiers de l'Isle-Adam sur l'*Affichage céleste*. Les Américains viennent d'en faire une réalité. A l'exposition de Chicago, un projecteur, installé sur le toit du palais des Arts et Manufactures, dessinait sur les nuages, quand il en avait, des dessins et des réclames. L'installation a été transportée à New-York au sommet d'un

immense bâtiment qui appartient au *New-York Herald*. C'est une sorte de lanterne magique placée sur un pivotage qui permet de suivre le nuage dans sa marche... La publicité sur nuages ne tardera sans doute pas à faire son apparition à Paris.

LA POPULATION

La population totale de l'Allemagne au premier décembre 1890, était de 49,428,470 habitants, soit, par kilomètre carré, 91,5 habitants.

Voici un tableau comparé de la densité de population dans un certain nombre d'Etats par kilomètre carré :

Empire allemand	91,5
Belgique.	206,»
Grande-Bretagne	121,8
Italie	96,»
Autriche	79,6
Suisse	73,3
France	72,5
Espagne.	34,8
Suède	10,8
Etats-Unis.	8,2

En Allemagne, l'augmentation naturelle de la population par l'excédent des naissances sur les décès a été : de 1871 à 1875, de 11,87 sur 1,000 habitants; de 1875 à 1880, de 13,10; de 1880 à 1885, de 11,80 et de 1885 à 1890, de 12,06. La population de l'Allemagne augmente annuellement environ de 1,07 0/0 tandis qu'en France, elle n'augmente que 0,07 0/0.

STATION D'ENTOMOLOGIE

Le ministère de l'agriculture vient d'instituer une station d'entomologie dont le siège est à l'Institut agronomique, 46, rue Claude-Bernard, à Paris. Ce nouveau laboratoire sera chargé de faire des déterminations d'insectes qui seront envoyés par les agriculteurs et d'indiquer gratuitement les moyens

à employer pour les détruire.

La Station d'entomologie est placée sous la direction de M. le Dr Paul Brocchi, professeur à l'Institut agronomique secondé par M. le Dr Marchal, chef de travaux.

MOUSSY-LE-VIEUX

L'église et les sépultures des anciens seigneurs de Moussy

L'église de Moussy-le-Vieux est un édifice de la fin du XVI^e siècle, assis sur la pointe extrême du plateau qui domine le village.

Composé d'une nef avec un bas côté à droite, cet édifice se divise en deux parties dont la construction est très différente bien que datant de la même époque. La première : le chœur, avec une partie du collatéral qui vient s'y réunir à angle droit, au delà du sanctuaire, est bâti en pierre d'appareil, sur une longueur de trois travées. Il est large, élevé, habilement voûté, et séparé du bas côté par deux colonnes d'un seul fût surmontées de chapiteaux à moulures qui reçoivent la retombée des voûtes. Il est éclairé par neuf grandes fenêtres à meneaux.

La nef et la partie du bas côté avec lequel elle se trouve réunie au moyen de grandes baies ogivales, sont de dimensions beaucoup plus restreintes et d'une construction vulgaire. Le clocher carré qui s'élève sur la place, à droite de la porte d'entrée, est également dépourvu de tout caractère architectural.

Les ressources de la cure de Moussy-le-Vieux, aujourd'hui fort restreintes, étaient autrefois assez importantes, en raison des libéralités seigneuriales et des revenus provenant de la location

des terres léguées à la paroisse pour des fondations pieuses.

Un acte de l'année 1665 nous apprend que le 3 décembre de cette même année, « vénérable et discrète personne messire Germain Mignot, prieur et curé de l'église et fabrique de M. Saint-Martin, patron de Moussy-le-Vieil, » donna en location cinquante-sept arpents et demi de terre et pré, dépendant de ladite cure, moyennant un loyer annuel de six cent vingt-sept livres.

L'église et fabrique de « Moussy-le-Vieil », en exécution de l'édit royal de 1691 et de l'arrêt du Conseil d'état du 2 septembre de l'année suivante, fit la déclaration de ses biens qui d'après l'acte dressé le 26 septembre 1703, comprenaient :

1^o 23 arpents 3 quartiers 4 perches de terres labourables, sises au terroir de Moussy et aux environs, louées annuellement 230 livres plus les droits seigneuriaux.

2^o Une petite maison avec laiterie, chambre basse, boutique, grange, etc, située devant l'église dudit lieu, avec jardin potager, à herbe et un arpent de terre.

Cette maison avait été donnée à l'église le 29 novembre 1685 par messire Henry d'Orléans, pour servir de logement à Philippe Bignet, « maître d'école » de ladite paroisse à charge par lui d'entretenir la lampe ardente de l'église.

3^o 9 arpents de terre en plusieurs pièces, au territoire de Goussainville, loués à raison de 11 livres 10 sols l'arpent.

4^o 66 livres 13 sols 9 deniers de rente pour diverses fondations.

5^o 100 sols de rente légués en 1677.

6^o 100 sols de rente légués en 1687

7^o 100 sols de rente légués en 1701

8^o 45 perches de terre pré et vigne en deux pièces sis audit « Moussy-le-Vieil »).

En ce qui était des charges, ladite église et fabrique était tenue de payer annuellement :

1^o A messire Clément Berthe, prieur-curé, 67 livres 15 sols.

2^o A Philippe Bignet, « maître d'école », la somme de 82 livres outre son logement et un arpent de terre qui lui était concédés pour l'entretien de la lampe de l'église.

3^o Au bedeau 100 sols.

4^o Au prédicateur 6 livres.

5^o Au cirier 80 livres.

6^o Au serrurier, pour l'entretien de l'horloge 100 sols.

7^o Au couvreur et au maçon pour l'entretien de ladite église 30 livres.

8^o Au vitrier 12 livres.

9^o Pour blanchissage 12 livres.

Dans cette déclaration ne figurent pas les 57 arpents et demi de terre que l'église possédait en plus des biens ci-dessus énoncés et dont il est question dès l'année 1665 ; nous en retrouvons la trace à diverses époques, notamment le 2 juin 1761 où ces terres — 59 arpents environ — furent louées pour 9 années, moyennant un loyer annuel de neuf cents livres, et l'engagement de fournir le beurre au prieur moyennant dix sols la livre et les œufs à raison de neuf sols le quarteron, et aussi de lui transporter gratuitement le bois et le vin à son usage. Neuf ans plus tard, les mêmes terres subirent une diminution et le nouveau bail en fut conclu le 4 décembre 1769 au prix de sept cents livres de loyer et l'engagement de fournir les œufs au prieur à

raison de dix sols le quarteron. Enfin, le 12 novembre 1778, les dimes nouvelles furent jointes aux mêmes terres et le bail fut conclu par messire Claude Louis du Chesne, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur de la paroisse Saint-Martin de Moussy-le-Vieil, moyennant un loyer annuel de douze cents livres

Le 6 février 1710, les 23 arpents 3 quartiers 4 perches de terre appartenant à l'église de « Moussy-le-Vieil » furent loués à raison de 9 livres 15 sols l'arpent plus les droits seigneuriaux.

Le 22 janvier 1744, les mêmes terres dont on avait distrahit un demi arpent tenu par le maître d'école, furent louées du consentement de messire Pierre Bailleux, prieur-curé et des principaux habitants, moyennant 15 livres 1 sol 6 deniers l'arpent. En 1759, le 23 novembre, le bail des mêmes terres comprenant 24 arpents 73 perches fut renouvelé par messire Jacques Gaudin, prieur-curé, moyennant seize livres 10 sols l'arpent. Ces biens est-il dit dans cet acte avaient été légués par feu Étienne Roussel. En 1768, la même propriété était louée aux anciennes conditions mais dans un nouveau bail du 9 novembre 1777, le locataire s'engagea à payer 19 livres 19 sols 6 deniers par arpent, plus les cens, surcens, dimes et champarts et à fournir gratuitement, chaque année, une voiture de bois au maître d'école.

à suivre E. L.

A la visite. — Le major à un incorrigible carottier qui se plaint de maladies plus ou moins imaginaires.

— Enfin, où vous sentez-vous le plus mal ?

Ah ! monsieur le major : c'est au régiment !

AVIS

M. Armand Mallet prévient Messieurs les propriétaires qu'il se tient à leur disposition pour la **Vérification de tous mémoires**, ainsi que pour **Etats de lieux**. Compte de mitoyenneté, Conduite de travaux, Estimations, Gérance de propriétés, etc.

Écrire à l'adresse suivante :
A. MALLET, Architecte-Vérificateur à Ivery (Seine-&Marne).



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER
à **DAMMARTIN, (S-&-M)**
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

*On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis*

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologiques

*Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés agricoles de France.*

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. Ferd. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

PURIFIEZ L'AIR DE VOS APPARTEMENTS

PAPIER D'ARMÉNIE

5 cent. la Pochette pour 12 usages

Remise aux dépositaires

18 PIÈCES DE BON CIDRE à VENDRE

dans d'excellentes conditions

S'adresser :

chez M. Berthault-Hérivaux, 12 rue de
Meaux, ou chez Mme Veuve Berthault,
26, Grande rue (Porte de Paris),
à **DAMMARTIN, (S-&-M)**.

Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la
Société Centrale d'Horticulture de
France et du département de la Seine;
1^{er} et 2^e prix aux expositions de Paris et
à l'exposition universelle de 1889. —
Nombreuses récompenses ou médail-
les, or, vermeil et argent.

M. Vincent BERTHAULT, profes-
seur d'horticulture à Saint-Mard, ex-
jardinier-chef d'une grande exploita-
tion; *demande immédiatement de^s*
APPRENTIS jardiniers avec leçons
spéciales, ainsi que des cultivateurs
pour la culture des graines.

à LOUER à DAMMARTIN

Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remi-
se, sise, 3, rue de l'Hôtel-
Dieu.

*Pour visiter s'adresser même rue,
N° 5.*

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les librairies
*Abonnements: Un an, 6 fr; Six mois
3 fr.*

Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ

Imv. E. Lemarié Dammartin.